



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 2470

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la prise en charge des enfants précoces. Ces enfants rencontrent souvent d'importantes difficultés de scolarisation et de socialisation. L'absence de prise en compte de la précocité a parfois pour conséquence l'échec scolaire d'enfants au potentiel important. Afin d'éviter ces difficultés, la détection des enfants intellectuellement précoces dès leur plus jeune âge, c'est-à-dire dès la maternelle, et la mise en oeuvre d'une prise en charge par des personnels spécialisés devraient être développées. Il lui demande quels moyens sont mis en oeuvre concrètement, depuis la promulgation en avril 2005 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, pour aider les familles confrontées à ces problèmes.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a prévu « des aménagements appropriés » au profit des élèves intellectuellement précoces dans les établissements scolaires. Afin de déterminer plus précisément les actions à mettre en place, une étude exhaustive des dispositifs existants dans les rectorats a été menée par les services du ministère de l'éducation nationale lors de l'année scolaire 2006-2007. Cette étude se concrétisera par des instructions données aux recteurs qui prendront la forme d'une circulaire d'application. Cette circulaire s'orientera notamment autour des points suivants : renforcement du pilotage national ; renforcement des liens avec les associations ; création de cellules de suivi dans chaque académie. Le souhait du ministère de l'éducation nationale est de permettre à la fois la scolarisation des enfants intellectuellement précoces en milieu « ordinaire » tout en individualisant davantage les parcours scolaires. Il est nécessaire de mener une action forte et déterminée sur la question du dépistage des enfants intellectuellement précoces. Cette action ne peut se dérouler que par l'intégration plus systématique de cette question aux plans académiques et départementaux de formation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2470

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5124

Réponse publiée le : 28 août 2007, page 5388